

Image not found or type unknown



Détournement de fond association

Par **blive23**, le **02/03/2012** à **23:37**

Bonjour,rrnJe viens vers vous car je fais parti du bureau d'une asociation du personnel dont 2 membres ont détourné des fonds.rnSi nous laissons tel quel en ayant la connaissance des faits, nous sommes donc complice de fait.rnDonc nous voulons bien sur exposé les faits.rnMa question est : si nous en parlons aux adhérents et qu'on fait remboursezr les fautifs, sommes nous obligés de porter plainte ?rnOu bien le fait de les dénoncer aux adhérents nous dédouane t-elle de notre "complicité".rrnMerci de votre réponse !!!!